



**Communiqué du président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec
suite au jugement de l'Honorable Gérard Dugré, de la Cour supérieure,
sur la requête du Collège Loyola au sujet du cours d'Éthique et culture religieuse**

Lundi 28 juin 2010. - Le juge Gérard Dugré, de la Cour supérieure du Québec, vient de donner raison au Collège Loyola, qui affirme respecter les exigences de la loi en donnant un programme équivalent au cours obligatoire d'Éthique et Culture religieuse mais dans une perspective confessionnelle qui s'inscrit dans le cadre de son projet éducatif catholique.

Ce jugement apporte un éclairage nouveau sur une question fort complexe et ouvre de nouvelles voies pour qui s'intéresse à la mise en place, dans nos écoles, d'une véritable formation au pluralisme et à la diversité religieuse.

Le développement d'un tel programme par Loyola fait valoir le point de vue que la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun — les deux grandes finalités du cours d'Éthique et Culture religieuse — ne sont pas menacées quand on y est initié dans un cadre confessionnel sérieux. Connaissance de soi et respect de l'autre vont de pair et nul n'est mieux préparé à accueillir la différence en matière de foi et de croyances que celui ou celle qui a appris à trouver dans sa propre identité spirituelle et religieuse les fondements de l'accueil, du respect et du dialogue.

Nous ne pouvons qu'accueillir avec satisfaction la reconnaissance par la Cour supérieure de la légitimité de cette approche.

Quand la création du programme d'Éthique et Culture religieuse avait été annoncée, en remplacement du régime d'option entre enseignement religieux et enseignement moral, nous étions engagés publiquement, malgré notre déception de voir disparaître la liberté de choix des parents, à maintenir « *une attitude d'ouverture et de prudence..., critique et vigilante* ». C'est dans cette perspective qu'en septembre dernier, nous avons exprimé à la Ministre de vives inquiétudes sur les modalités concrètes d'application du nouveau programme au cours de sa première année. Nous avons en particulier mis en évidence les lacunes dans l'implication des parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Ils devront être mieux informés et écoutés, écrivions-nous.

Nous avons alors rappelé à la Ministre ce que nous avons dit dans notre déclaration du 17 mars 2008: « *L'Assemblée des évêques a toujours exprimé sa préférence pour le respect du choix des parents en matière d'éducation morale et religieuse. C'est pourquoi elle a favorisé l'établissement d'un régime d'options entre un enseignement confessionnel et un enseignement moral sans dimension religieuse. Cette liberté de choix disparaîtra avec l'implantation du nouveau programme. Cela représente à nos yeux une perte et nous estimons qu'il faudra demeurer très attentifs au respect intégral de la liberté de conscience dans le nouveau contexte qui vient d'être créé.* »

+ Martin Veillette
évêque de Trois-Rivières
président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

Pour plus d'informations: Germain Tremblay, 514 274 4323, poste 227